

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE
GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 4 avril 2024

Séance du 12 avril 2024

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 13

Présents : BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve, STARK Delphine, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, KERN Albert, BECK Georges (procuration à Jean-Georges HAMMANN)

Absents excusés : WEBER Thierry, TORTROTEAU Thierry,

7 - Finances locales

7.1. - Décisions budgétaires

Remboursement de frais engagés par Mme Virginie LAPP dans le cadre d'un grand anniversaire

DCM 03-2024

Le Maire expose que Mme Virginie LAPP a avancé 41,99 € pour l'achat d'un panier garni à l'occasion du grand anniversaire de Mme Schnepf.

Il est proposé de rembourser à Mme Virginie LAPP les frais engagés dans le cadre de ses missions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-DÉCIDE de rembourser **41,99 €** à Mme Virginie LAPP,

-AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité



Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire le **15 AVR. 2024**

Le Maire,
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,
Céline GILLIG

RE PUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE
GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 04 avril 2024

Séance du 12 avril 2024

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 13

Présents : BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve, STARK Delphine, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, KERN Albert, BECK Georges (procuration à Jean-Georges HAMMANN)

Absents excusés : WEBER Thierry, TORTROTEAU Thierry,

7 - Finances locales

7.1. - Décisions budgétaires

Approbation du Compte Financier Unique 2023 - Commune - et affectation du résultat

DCM 04-2024

Le compte financier Unique 2023 se présente comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE	
Fonctionnement	320 143,77 €	398 956,68 €	78 812,91 €	Excédent
Investissement	217 402,12 €	263 888,60 €	46 486,48 €	Excédent
Balance générale			125 299,39 €	Excédent

Le Conseil Municipal,

Vu la lecture du Compte Financier Unique 2023 du budget principal par le 1^{er} adjoint,

Vu les pièces justificatives produites, service par service et article par article, pour l'ensemble des dépenses et des recettes,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2023, conformément aux résultats énoncés ci-dessus.
- **DÉCIDE** d'affecter les résultats 2023 comme suit :
 - Article 001 « Excédant d'investissement reporté » 46 486,48 €
 - Article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » 78 812,91 €

Le Maire quitte la salle pour le vote

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire le **15 AVR. 2024**



Le Maire,
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,
Céline GILLIG

GILLIG

RE PUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE
GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 04 avril 2024

Séance du 12 avril 2024

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 13

Présents : BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve, STARK Delphine, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, KERN Albert, BECK Georges(procuration à Jean-Georges HAMMANN),

Absents excusés : WEBER Thierry, TORTROTEAU Thierry,

7 - Finances locales

7.1. - Décisions budgétaires

Approbation du Compte Financier Unique 2023 - Budget annexe Lotissement - et affectation du résultat

DCM 05-2024

Vu l'exposé du 1^{er} adjoint,

La balance générale du Compte financier unique 2023 - budget annexe Lotissement – se présente comme suit :

Investissement :

Dépenses	600 034,44 €
Recettes	700 000,00 €
Excédent	99 965,56 €

Fonctionnement :

Dépenses	468 251,73 €
Recettes	531 783,61 €
Excédent	63 531,88 €

Résultat global de l'exercice 2023– Excédent 163 497,44€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-APPROUVE

- Le Compte Financier Unique (CFU) du budget annexe de l'exercice 2023.
- L'affectation des résultats :

Article 001 « Excédent d'investissement reporté »	99 965,56 €
Article 002 « Excédent de fonctionnement reporté »	63 531,88 €

Le Maire quitte la salle pour le vote

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire le **15 AVR. 2024**



Le Maire,
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,
Céline GILLIG

RE PUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE
GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 04 avril 2024

Séance du 12 avril 2024

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 13

Présents : BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve, STARK Delphine, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, KERN Albert, BECK Georges (procuration à Jean-Georges HAMMANN)

Absents excusés : WEBER Thierry, TORTROTEAU Thierry,

7- Finances locales

7.1. - Décisions budgétaires

Vote des taux d'imposition 2024

DCM 06-2024

Le taux de Taxe d'Habitation (TH) était figé de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Depuis 2023, le taux de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à ceux de 2023 comme suit :

TH : 16,86 %

TFB : 23,48 %

TFPNB : 43,98 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

➤ **FIXE** les taux d'imposition pour 2024 comme suit :

TH : 16,86 %

TFB : 23,48 %

TFPNB : 43,98 %

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire le **15 AVR. 2024**



Le Maire,
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,
Céline GILLIG

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE

GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 04 avril 2024

Séance du 12 avril 2024

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 13

Présents : BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, SORGIUS Marc, STAATH Daniel, WALDHART Marie-Eve, STARK Delphine, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, KERN Albert, BECK Georges (procuration à Jean-Georges HAMMANN)

Absents excusés : WEBER Thierry, TORTROTEAU Thierry,

7- Finances locales

7.1. - Décisions budgétaires

Subvention à l'association Geiswiller Sports et Loisirs

DCM 07-2024

Considérant les engagements de l'association Geiswiller Sports et Loisirs au niveau des animations locales dans le domaine sportif, culturel ou de loisirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de verser une subvention de fonctionnement à 750 € à l'Association Geiswiller Sports et Loisirs pour son engagement au niveau local en 2024,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2024.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire le **15 AVR. 2024**



Le Maire,
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,
Céline GILLIG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE

GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 04 avril 2024

Séance du 12 avril 2024

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 13

Présents : BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, KERN Albert, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, STAATH Daniel, STARK Delphine, WALDHART Marie-Eve, BECK Georges (Procuration à Jean-Georges HAMMANN), SORGIUS Marc, FRIESS Kevin, MEIER Thomas,

Absents excusés : WEBER Thierry, TORTROTEAU Thierry,

7 - **Finances locales**

7.1. - **Décisions budgétaires**

Fongibilité en M57

DCM 08-2024

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle permet au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire le **15 AVR. 2024**

Le Maire,
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,
Céline GILLIG
GILLIG



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE

GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 04 avril 2024

Séance du 12 avril 2024

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 13

Présents : BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, KERN Albert, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, STAATH Daniel, STARK Delphine, WALDHART Marie-Eve, SORGIUS Marc, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, BECK Georges (procuration à Jean-Georges HAMMANN)

Absents excusés : WEBER Thierry, TORTROTEAU Thierry,

7 - Finances locales

7.1. - Décisions budgétaires

Approbation du budget primitif 2024 du budget principal

DCM 09 2024

Vu l'exposé du Maire,

Le Budget Primitif 2024 du budget principal se présente comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses : 124 549,48 €

Recettes : 124 549,48 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 410 860,35 €

Recettes : 410 860,35 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 pour le budget principal de la Commune

Vote à l'unanimité



Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire le **15 AVR. 2024**

Le Maire,
Jean-Georges HAMMANN

GILLIG
La secrétaire,
Céline GILLIG

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE

GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 04 avril 2024

Séance du 12 avril 2024

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 13

Présents : BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, KERN Albert, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, STAATH Daniel, STARK Delphine, WALDHART Marie-Eve, SORGIUS Marc, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, BECK Georges (procuration à Jean-Georges HAMMANN)

Absents excusés : WEBER Thierry, TORTROTEAU Thierry,

7 - Finances locales

7.1. - Décisions budgétaires

Approbation du budget primitif 2024 du budget annexe - lotissement

DCM 10 2024

Vu l'exposé du Maire,

Le Budget Primitif 2024 du budget annexe - lotissement se présente comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses : 740 949,17 €

Recettes : 740 949,17 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 829 481,05 €

Recettes : 829 481,05 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 pour le budget annexe – lotissement.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire le **15 AVR. 2024**



Le Maire,
Jean-Georges HAMMANN

GILLIG
La secrétaire,
Céline GILLIG

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE
GEISWILLER - ZOEBERSDORF



GEISWILLER



ZOEBERSDORF

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 04 avril 2024

Séance du 12 avril 2024

Sous la présidence de M. HAMMANN Jean-Georges, Maire

Secrétaire de séance : Mme Céline GILLIG

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés : 13

Présents : BIERG Denis, ETTER Roger, HAMMANN Jean-Georges, KERN Albert, LAPP Virginie, MICHEL Dominique, STAATH Daniel, STARK Delphine, WALDHART Marie-Eve, SORGIUS Marc, FRIESS Kevin, MEIER Thomas, BECK Georges (procuration à Jean-Georges HAMMANN)

Absents excusés : WEBER Thierry, TORTROTEAU Thierry,

7 - Finances locales

7.1. - Décisions budgétaires

Mandat de vente simple dans le cadre de la vente du bien immobilier situé 31 rue de l'école à ZOEBERSDORF

DCM 11 2024

M. Le Maire rappelle que la Commune est propriétaire de l'ensemble foncier sis 31 rue de l'école à ZOEBERSDORF.

L'école est vacante depuis septembre 2012 et le locataire de l'appartement de l'étage est parti depuis novembre 2023. Le bâtiment est libre de toute occupation et sa réhabilitation serait trop onéreuse pour la Commune.

En date du 11 mai 2023, le conseil municipal s'est ainsi positionné pour acter la vente du bâtiment.

Afin de donner une meilleure publicité à l'offre de vente, il est proposé de solliciter le concours de professionnels de l'immobilier.

Les membres du Bureau proposent de retenir l'Agence « Eurotransactions » dont le siège social est situé 23 Marché aux Bestiaux à HAGUENAU et l'agence « CAP EST IMMO » 1 rue des Vignes à

BOSELSHAUSEN pour cette mission.

CONSIDÉRANT le reclassement du bâtiment en immeuble de rapport en date du 28 septembre 2020

CONSIDÉRANT que la commune n'a pas de projet d'intérêt général sur ce bien immobilier et qu'elle n'y organise plus d'activité,

CONSIDÉRANT que la commune souhaite donner la meilleure publicité à cette offre de vente en sollicitant le concours des professionnels de l'immobilier,

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de M. Le Maire, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** M. le Maire à donner mandat de vente sans exclusivité aux agences immobilières « EUROTRANSACTIONS » et « CAP EST IMMO » pour mettre en vente le bien immobilier sis 31 rue de l'Ecole à ZOEBERSDORF.
- **APPROUVE** les modalités de mandat simple de vente sans exclusivité des agences immobilières « EUROTRANSACTIONS » et « CAP EST IMMO » relatifs à la vente du bien immobilier concerné.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire le **15 AVR. 2024**



Le Maire,
Jean-Georges HAMMANN

La secrétaire,
Céline GILLIG